

Direction générale de la documentation et de l'immigration

## Le coup raté de Lambert Matha

Suite de la P1

Dans sa communication du 8 novembre dernier, suite à l'interpellation barbare de nos confrères d'Echos du Nord, le ministre de l'Intérieur apprend à l'opinion cette belle mélodie digne des démocraties réelles : *«Tirant les conséquences de cette voie de fait, et pour préserver les services placés jusqu'ici sous sa direction, de tout discrédit préjudiciable à ses missions, le directeur général de la documentation et de l'immigration a renoncé à ses fonctions en posant formellement sa démission.»* Sauf que le grand administratif qu'il est, a omis de faire référence à la lettre de démission ( qui n'existe pas) du général Embinga, dont certaines indiscretions indiquent que Matha ne portait pas dans son cœur. Et c'est à ce niveau que certains connaisseurs du dossier voient en ce fameux «renoncement» du général, comme une habile manière pour Lambert Matha de se débarrasser d'un directeur général qu'il ne maîtrisait pas.

Nos sources indiquent, en effet, que l'ancien secrétaire général du ministère de l'Intérieur ne pigeait pas le fait que le désor-

mais ancien délégué du Cedoc, un «très proche» de l'ancien ministre de l'Intérieur, Pacôme Moubelet, ne se rendait qu'au cabinet du ministre sans marquer un arrêt chez le secrétaire général qu'il était. Un crime que le général Embinga devait absolument payer, une fois Lambert Matha ministre. L'affaire des confrères d'Echos du Nord n'aurait donc été qu'un parfait prétexte pour que le ministre étale sa revanche ? Tout porte à le croire. Surtout quand on regarde les arguments avancés dans la communication du ministre.

Tout d'un coup, celui qui avait quasiment un titre foncier au secrétariat général du ministère de l'Intérieur, pour avoir occupé ce poste pendant près de 20 ans, s'est découvert les vertus d'un grand protecteur des droits de l'Homme, un grand homme épris de justice. Ainsi, des résultats de sa fameuse enquête, *«il ressort des violations manifestes des lois et règlements applicables aux procédures judiciaires et aux libertés fondamentales.»* Le même Matha qui est resté motus et

bouche cousue, lorsque les policiers de sa tutelle ministérielle baladaient les femmes commerçantes nues à travers quelques rues de Libreville. De même que les policiers à ses ordres, ont causé la mort d'un jeune gabonais vendeur de friperie, sans qu'il ne trouve à redire. Peut-être voulait-il d'abord devenir ministre de l'Intérieur pour agir contre les *«violations manifestes des lois et règlements.»* On n'a pas non plus oublié, ces marches pacifiques interdites par l'administration et réprimées dans le sang et qui violent les *«libertés fondamentales»* que défend certainement et partiellement M. Matha. Et que dire des tueries post électorales ? On espère que ce nouveau défenseur des procédures judiciaires et farouche opposant des *«violations manifestes des lois et règlements»* et des *«libertés fondamentales»* a déjà ouvert une enquête sur ce dossier brûlant qui enfonce, chaque jour, le régime dont il est un éminent acteur. Lui qui a géré plusieurs hold-up électoraux du pays, en qualité d'éternel secrétaire général du ministère



de l'Intérieur.

Mais il semble que la joie d'avoir fait virer Célestin Embinga du Cedoc, n'a été que de courte durée. Certaines sources faisant état de ce que le général que Lambert Matha voulait à tout prix mettre à la place laissée vacante à la DGDI, a eu la malchance de n'avoir pas été nommé à un poste, presque propriété des Téké, qu'il convoite depuis longtemps. A croire que le complot a été éventé.

Pauvre général ! Pauvre ministre !

Nelson Tchimbakala

La présidentielle US et celle du Gabon